C'est proprement prendre le taureau par les cornes. C'est le signe que les autoritÃ©s ont le courage de relever les dÃ©fis nouveaux qui se prÃ©sentent Ã la jeune nation.

Peut-il en Ãªtre autrement dans une ile Maurice moderne, tigre de l'ocÃ©an Indien ? Si les citoyens et citoyennes de ce pays arrivaient Ã faire passer ce projet de loi au Parlement, la maturitÃ© de la sociÃ©tÃ© mauricienne ne serait plus Ã dÃ©montrer.

L'hypocrisie et les prÃ©jugÃ©s n'ont plus leur place chez un peuple qui se positionne comme un leader au niveau rÃ©gional. Membre actif de la Southern African Development Community et Etat signataire de la convention du Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Maurice se doit de donner l'exemple en matiÃ¨re de Droits de l'Homme, de droits inaliÃ©nables des femmes, du dÃ©veloppement et du progrÃ¨s.

Pour ceux qui n'y voient que du feu, quelques prÃ©cisions Ã©clairantes : cette loi autorisera de pratiquer l'avortement uniquement dans les cas prÃ©cis.

Soit, lÃ oÃ¹ la vie de la mÃ¨re est en danger ou sa santÃ© physique ou mentale est sÃ©rieusement menacÃ©e dans les cas oÃ¹ le foetus prÃ©sente une grave malformation ou une grave anormalitÃ© physique ou mentale.

Et, finalement, quand il s'agit d'une mineure de moins de seize ans, enceinte suite Ã un viol, et que la grossesse n'a pas dÃ©passÃ© la quatorziÃ¨me semaine.

Une omission regrettable Ã signaler toutefois : le terme d'inceste n'est pas mentionnÃ© dans le quatriÃ¨me cas de figure oÃ¹ l'avortement sera autorisÃ©.

Vu que dans la majoritÃ© des cas, les mineures enceintes ont Ã©tÃ© victimes d'inceste, l'inclusion de ce terme rehausserait la prÃ©cision et l'efficacitÃ© de ce projet de loi.

Dans l'ensemble, cette loi permettra de protÃ©ger la vie de la mÃ¨re et de la famille. L'avortement illÃ©gal, pratiquÃ© dans des conditions dÃ©plorables, a fait trop de victimes dÃ©jÃ .

RÃ©agissons contre ce drame humain. Optons pour une vision Ã©clairÃ©e du monde et engageons-nous pour rÃ©duire la souffrance humaine.

Par Anjani Murdan